

ment couronné de succès qu'il a été presque universellement adopté par les autres nations. Le principal but du système est d'encourager les habitudes d'épargnes parmi les classes travaillantes en leur fournissant un endroit où elles peuvent déposer le surplus de leurs gains, à un taux d'intérêt raisonnable et avec une sécurité absolue, aucune limite pratique n'étant apportée à la petitesse du dépôt. Cette dernière disposition est un des principaux traits caractéristiques du projet, les banques ordinaires ne font pas ces sortes d'affaires et dans beaucoup de cas ne reçoivent pas de dépôts au-dessous d'une somme qui forcerait beaucoup de personnes à conserver leur argent pendant un certain temps avant qu'elles puissent économiser assez pour le placer d'une manière sûre.

bureaux  
de poste.  
But du  
système.

651. L'acte des Postes, qui pourvoit à l'établissement de ce système en Canada, fut passé le 20 décembre 1867 et fut limité pour la mise en opération des caisses d'épargnes aux provinces d'Ontario et de Québec. D'après ses dispositions, un dépôt ne doit pas être moindre d'une piastre et ne pas excéder \$300 dans une année, de même que la somme totale déposée ne doit pas dépasser \$1,000.

Disposi-  
tions d'a-  
près l'acte  
des postes.

652. Des caisses d'épargnes du gouvernement, sous la direction du ministère des finances, ont été établies dans les provinces maritimes, dans le Manitoba et la Colombie-Anglaise ; dans ces banques, des dépôts peuvent être reçus jusqu'à concurrence de \$1,000. Le nombre de bureaux de ce système est de 50, savoir : 29 dans la Nouvelle-Ecosse, 14 dans le Nouveau-Brunswick, 2 dans l'Île du Prince-Edouard, 1 dans la Province d'Ontario, 1 dans le Manitoba et 3 dans la Colombie-Anglaise. On a fait des arrangements pour transférer les banques d'épargnes du gouvernement dans la Colombie Anglaise au département des Postes.

Caisses  
d'épar-  
gues du  
gouverne-  
ment.

653. Le taux de l'intérêt payé est actuellement de 4 par cent, mais un bill a été passé à la dernière session du parle-

Taux de  
l'intérêt.